

## Extrait du Règlement Intérieur de l'emdt

### Généralités

Les adhérents entrent dans les locaux de l'emdt du Pôle Culturel de la Visitation grâce à un badge remis par le Régisseur du Pôle contre une caution de 20€. Ce badge est sous la responsabilité de l'adhérent. En cas de perte ou de vol du badge, il faut obligatoirement en informer le Régisseur. Le badge doit impérativement être rendu en fin d'année en cas de non-réinscription. L'accès aux ascenseurs est réservé aux personnes à mobilité réduite ou aux adultes et est interdit à tous les enfants non accompagnés. Il est strictement interdit de boire ou de manger dans l'enceinte du Pôle et donc, de l'emdt, sauf aux endroits définis. Il est rigoureusement interdit aux élèves d'emporter, sans autorisation, le matériel de l'EMDT. Les parents sont responsables des dégradations commises par leur(s) enfant(s) aux bâtiments, mobiliers, instruments et matériels divers de l'EMDT. Le cas des élèves dont le comportement empêcherait le bon déroulement des cours, sera examiné par le Conseil Pédagogique.

### Responsabilités

Les parents conduisant leurs enfants à l'emdt ou dans une salle de spectacle pour suivre un cours, une répétition ou un concert, doivent **s'assurer de la présence effective de l'enseignant concerné afin de leur confier les élèves et rechercher les élèves dès la fin du cours concerné**. Les enfants mineurs demeurent sous la responsabilité des parents tant qu'ils n'ont pas pu constater la présence de l'enseignant. Dans le cas d'un enfant mineur non accompagné, constatant l'absence de l'enseignant concerné, la responsabilité de l'emdt ne saurait être engagée. Les enfants qui attendent en dehors des temps d'enseignement encadré, ne sont en aucun cas sous la responsabilité du personnel administratif ou enseignant de l'emdt. Les absences des enseignants sont notifiées aux familles par tous les moyens, dès que possible. **En dehors des temps de cours, les élèves demeurent sous la responsabilité des parents.**

### Scolarité

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'emdt ou tout autre endroit spécifié à l'avance par l'emdt. Les structures d'accueil de l'emdt permettent l'admission des adultes et des enfants.

Pour les élèves inscrits dans une pratique musicale ou chorégraphique les exposant à un niveau acoustique de plus de 85 décibels (dB), le port de bouchons d'oreille est fortement recommandé (guitare basse, guitare électrique, clavier, batterie, percussions...). En cas de problème auditif de l'élève, la responsabilité de l'école de musique et de danse ne saurait alors être engagée.

### Inscription

L'inscription définitive sur les registres de l'emdt engage l'élève à assister à tous les cours, évaluations/examens, spectacles, auditions ou stages organisés par l'emdt sur l'ensemble de l'année scolaire.

**Toute année démarrée est due.** L'adhésion est non-remboursable. Un remboursement est possible pour les cas de force majeure uniquement sur présentation obligatoire d'un certificat médical ou d'un justificatif de domicile en cas de déménagement. Le dossier d'inscription ne sera validé qu'à réception du règlement de l'adhésion et des documents demandés. L'adhérent s'engage à régler la scolarisation à réception de la facture selon les conditions de règlement de l'emdt définies sur la fiche tarifaire. Si l'école ferme pour des raisons sanitaires ou exceptionnelles et que les cours ne peuvent avoir lieu, cela ne fera pas l'objet de remboursement.

### Assiduité

Toute absence à un cours doit être justifiée par écrit. Le manque d'assiduité aux cours sera soumis au Conseil Pédagogique qui en appréciera les raisons avec le, la ou les responsable(s) de l'élève. Il peut remettre en cause le passage au niveau supérieur.

### Enseignement

L'orientation, la réorientation des élèves et le changement de classe sont de la compétence de la Direction de l'école et selon l'avis des professeurs. Outre le contrôle ou l'examen de fin d'année, les parents seront informés en cours d'année de l'évolution de la scolarité de leur(s) enfant(s), par tout moyen approprié.

Le cursus Musique comprend obligatoirement (suivant le niveau de l'élève et/ou son parcours) : formation musicale, pratique collective et pratique instrumentale, évaluations, spectacles et projets.

Le cursus Danse comprend obligatoirement : cours de danse, évaluations, spectacles et projets.

### Règles de vie commune

Il est rigoureusement interdit aux élèves d'emporter, sans autorisation, le matériel de l'emdt. Les parents sont responsables des dégradations commises par leur(s) enfant(s) aux bâtiments, mobiliers, instruments et matériels divers de l'emdt. Un numéro d'assurance Responsabilité Civile est nécessaire dès l'inscription. Le cas des élèves dont le comportement empêcherait le bon déroulement des cours, sera examiné par le Conseil Pédagogique.

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président, Michel CAPLOT



Version du 17 mars 2026

Partie à remplir par le ou les responsable(s) de l'élève

Prénom(s) et Nom(s) suivi(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Date et signature(s)

<p>Prénom(s) et Nom(s) suivi(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</p> <p>Date et signature(s)</p>
---

## Lettre de décharge relative à la participation d'une activité corporelle

Je soussigné(e)

Demeurant à

Téléphone

Déclare que moi-même / mon enfant

participe aux cours de danse au sein de l'École de Musique et de Danse de Thonon (EMDT).

Je déclare en outre avoir été informé(e) de l'obligation de fournir un certificat médical attestant de mon aptitude / l'aptitude de mon enfant à la pratique de cette activité.

En l'absence de ce certificat, je décharge et libère de toute responsabilité l'EMDT en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception.

J'ai lu attentivement la présente décharge et la signe en connaissance de cause.

A

Le

Signature

Pôle Culturel de la Visitation  
2, place du Marché - 74200 Thonon-les-Bains

Tél : 04 50 26 01 43

Inscription : administration@emdt.fr

Règlement/Contrat de location : compt@emdt.fr

www.emdt.fr

**70 €** (Thonon & Hors Thonon)

(Voir tableau ci-dessous)

1 Adhésion familiale (une seule par foyer fiscal)

2 Scolarisation par élève (selon cursus)

## CURSUS MUSIQUE

	Thonon	Hors Thonon
Enfants/Ados		
Cycle Initiation des 3 ans	290 €	480 €
Jardin musical (petite et moyenne section maternelle)	290 €	480 €
Eveil Musical (grande section maternelle)	320 €	480 €
Musique et Mouvement (CP)	460 €	620 €
Cycle 1	480 €	680 €
Cycle 2 (cycle 1 validé)		350 €
Parcours Chorale (Cycle 1 ou 2)		350 €
Parcours post BEM	480 €	680 €
Parcours Ado Débutant (min 12 ans)	510 €	710 €
Parcours adapté (niveau FM 2C3 validé)	620 €	720 €

Enfants/Ados/Adultes (selon le cas)

Pratique collective seule

Chorales dont Cantus Allobrogi		
Formation musicale		
Orchestres : à vents ou à cordes	250 €	
Atelier Jazz & Musiques actuelles		
MAO (Musique Assistée par Ordinateur)		
Comédie musicale (chant)		

Pratique collective supplémentaire

	150 €	
--	-------	--

Adultes

Enseignement Classique	620 €	820 €
Enseignement Jazz & Musiques actuelles	620 €	
Instrument seul (hors cursus)	820 €	920 €

dans la limite des places disponibles

3 Le Big Band de l'emdt (adhésion et pratique)

	90 €	
--	------	--

Location d'instrument

1 <sup>ère</sup> année	120 €	
2 <sup>ème</sup> année	160 €	
3 <sup>ème</sup> année	210 €	
4 <sup>ème</sup> année et +	260 €	

Badge d'accès aux salles de l'emdt (caution à régler à l'emdt)

	20 €	
--	------	--

Conditions de règlement

Paiement de l'adhésion **obligatoire** lors de l'inscription par virement, CB, chèque ou espèces. **Toute année commencée est due**

Paiement de la scolarisation par virement, CB, chèque ou espèces à **réception de facture**

Etablissement possible des paiements par chèque **uniquement sur demande écrite à l'emdt** selon les conditions suivantes : si total scolarisation < 400€ échéance max. au 31/12/2026 ; si > 400€ échéance max. au 31/05/2027

Paiement de la location : lors de la récupération de l'instrument pour la 1<sup>ère</sup> année - A réception de la facture et contrat de location à partir de la 2<sup>ème</sup> année

## CURSUS DANSE

	Thonon	Hors Thonon
Enfants/Ados		
Eveil Danse (moyenne et grande section maternelle)		270 €
Initiation Danse		270 €
Cours x 1		370 €
Cours x 2*		480 €
Cours x 3 et plus		710 €
Ados/Adultes		
Pilatès (dès 13 ans)		300 €
Barre à terre seule (dès 15 ans)		280 €

Adultes (18 ans révolus)

Cours x 1		380 €
Cours x 2		490 €
Cours x 3 et plus		720 €

Cours d'essai

		10 €
--	--	------

\* Danse classique : 2 cours obligatoires pour les niveaux intermédiaires et avancés

Réductions Musique et Danse (par foyer)

2 <sup>ème</sup> enfant le plus jeune	-10%
3 <sup>ème</sup> enfant et +, le plus jeune	-15%
Pratique supplémentaire Musique ou Danse (la moins chère)	-10%
Réduction Etudiant (+ 18 ans) sur justificatif	-10%



**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
<b>10096</b>	<b>18031</b>	<b>00023104302</b>	<b>31</b>	<b>EUR</b>

Domiciliation  
**CIC THONON CANAL**

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)  
**FR76 1009 6180 3100 0231 0430 231**

BIC (Bank Identifier Code)  
**CMCIFRPP**

**Domiciliation**  
CIC THONON CANAL  
2 BOULEVARD DU CANAL  
74200 THONON LES BAINS  
☎333450140012

**Titulaire du compte (Account Owner)**  
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE  
THONON  
2 PLACE DU MARCHÉ  
74200 THONON LES BAINS

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ